



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/006

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

**Luxembourg Institute of Science and Technology  
Advanced Analyses and Support  
Rue du Commerce  
Technoport, Hall 4  
L-3895 Foetz**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17025:2017**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **07 décembre 2030** est soumise à une surveillance périodique.



Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **08 décembre 2025**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous [www.portail-qualite.lu](http://www.portail-qualite.lu)



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004505